



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA MEUSE



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-28

L'an deux mille vingt trois à 14h00
Le 19 juin, à Chalons à Champagne

Date de convocation	12 juin 2023
Nombre de délégués:	
Titulaires	53 Titulaires
Suppléants	53 Suppléants
Présents	28 Présents
Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)	M. Jean Bernard CHOISIT
M. Philippe CLAUDE	M. Géry TRONÇON
Mme Inès DE MONTGON	M. Jean François VALLOIRE
Mme Marzia DE BONI	M. Alain DUPOMMIER
M. Bernard DEKENS	M. Claude VALDENNAIRE
Mme Dominique FLORES	M. Kévin GENGOUX (PV de M LIEBEAUX)
M Sébastien PAULET	M. Yannick ROSSATO
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	M. Eric GILLARDIN
M. Pascal MAUROY	M Michel NORMAND
M. Emmanuel BAUDART	Mme Danièle COMBE(représente M FLOCKS)
M. Michel LALLEMAND	M. Jean Philippe VAUTRIN
M. Yvon HUMBLOT	Mme Valérie WOITIER
M. Jean SIMONIN	Mme Dominique HUMBERT (pv de M JOURDAIN)
M Jean Pierre CORVISIER	
M Alain REUTER	

Objet de la délibération :

CONVENTION D'ARCHIVAGE

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-28

Objet de la délibération :

CONVENTION D'ARCHIVAGE

La gestion des archives de l'EPAMA EPTB Meuse a été traitée par plusieurs décisions du Conseil Syndical :

- Le 15 novembre 2017, l'EPAMA avait conclu une convention tripartite avec le Conseil Départemental des Ardennes et le service des archives départementales pour définir les conditions dans lesquelles l'EPTB remet en dépôt ses données et ses documents au service d'archivage électronique du département.
- Le 15 décembre 2020 par délibération n°20/39, le Conseil Syndical avait :
 - o Adhéré à l'avenant XCELIA pour la conservation des données publiées sur SPL X DEMAT pendant 365 jours
 - o Adhéré à XSACHA pour archiver l'ensemble des flux dématérialisés via les archives départementales

L'EPAMA à changer le domicile de son siège social. Cette modification d'adresse entraîne l'attribution d'un nouveau numéro de SIRET : 250 802 295 00031

Les conventions antérieurement passées sous l'ancien numéro de SIRET deviennent donc caduques et il nous faut aujourd'hui à nouveau solliciter le Département des Ardennes, le service des archives départementales et SPL XDEMAT pour continuer à archiver les documents de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis favorable du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à contractualiser avec le Conseil Départemental des Ardennes, les archives départementales pour la gestion des archives et avec la SPL XDEMAT pour l'archivage de nos documents dématérialisés.

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

